

10 mars 2023

L'utilisation des adresses « pro » n'est pas obligatoire !!!



Depuis quelques semaines, de nombreux salariés de Conforama se voient contraints par leur management d'utiliser leur adresse mail nominative professionnelle (extension conforama.fr).

Ceux qui souhaitent l'utiliser peuvent bien entendu le faire.

Par contre il n'est en rien obligatoire de l'utiliser (cependant, il n'est pas possible de refuser l'existence de cette boîte mail) !

Pour rappel, lors de la réunion du CSEC du 9 juin 2021, il avait été clairement rappelé que l'utilisation de ces adresses ne peut se faire qu'avec l'accord du salarié ! De plus, la direction s'était également engagée à ne pas opposer aux salariés la non-consultation de leur messagerie professionnelle, qui n'était selon elle destinée qu'à faire « descendre » des informations du management vers les salariés. Enfin, il faut noter que les outils informatiques de Conforama (Istya, Pléiades...) peuvent tout à fait continuer à fonctionner avec des adresses non professionnelles, comme cela a toujours été le cas d'ailleurs.

Les membres du CSEC, craignant notamment des problèmes de confidentialité dans les messages qui seraient stockés dans ce système de messagerie, avaient lors de cette réunion unanimement refusé de prendre part à la consultation.

En conclusion, **FORCE OUVRIERE** tenait à rappeler aux salariés de Conforama qu'ils ne sont en rien tenus d'utiliser leur messagerie nominative professionnelle.